



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 50406

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des entreprises d'insertion. Chacun s'accorde à reconnaître le rôle majeur que jouent ces structures pour lutter contre l'exclusion. Le soutien financier de l'Etat a pourtant régulièrement diminué ces dernières années puisque l'aide publique moyenne par poste dans les entreprises d'insertion est passée de 71 000 francs en 1991 à moins de 50 000 francs en 1996. Le projet de gel de 20 milliards de francs sur le budget 1997 fait planer de sérieuses menaces sur les crédits affectés aux entreprises d'insertion ; celles-ci souhaitent à juste titre ne pas faire les frais d'une rigueur budgétaire accrue. Par ailleurs, dans le cadre de l'avant-projet de loi sur la cohésion sociale, les entreprises d'insertion ont proposé au Gouvernement la signature d'un contrat d'objectif visant à recruter 3 500 postes supplémentaires entre 1997 et 1999. Il convient de donner suite à ces propositions et d'engager les négociations sur cette base. Il souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50406

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1760